

GRAND PRIX SENIORS DE PALMOLA
30 août au 31 août 2025
Route d'Albi
31660 BUZET-SUR-TARN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements des épreuves fédérales.
 Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements des épreuves fédérales.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, **ayant 50 ans ou plus la veille du premier jour de l'épreuve**, c'est-à-dire nés avant le **30 août 1975** et répondant à l'ensemble des critères d'inscription. Voir §1.4.4.5 (2. Joueur)

Limites d'index : Dames index inférieur ou égal à 24,4
 Messieurs index inférieur ou égal à 21,4

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants (Minimum Dames et Wild Card inclus)

Nombre total de joueurs <i>maximum</i>	dont Dames <i>minimum</i>	dont wild cards <i>maximum</i>
144	39	14

Note 1 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **15 août 2025**.
 Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera dans le respect du cahier des charges des Grands Prix Seniors : voir §1.4.4.5 (5. Champ des joueurs)

Note 2 :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite National Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

FORME DE JEU

Stroke Play Brut / 36 trous / 18 trous par jour / 1 série Dames et 1 série Messieurs

Marques de départ : Messieurs : Marques **Jaunes** Dames : Marques **Rouges**

INSCRIPTION

Les inscriptions se font auprès du Club.

Renseignements auprès du Club organisateur :
www.golfdepalmola.com
 05 61 84 20 50 - contact@golfdepalmola.com

Date limite d'inscription : 15 août 2025 à minuit

Les droits d'engagement (y compris journée d'entraînement) s'élèvent à maximum : **90 €**

Forfait : voir § 1.4.4.5 (9. Forfait) Tout joueur ou joueuse déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement

CLASSEMENT & PRIX

Classement en brut uniquement sur l'addition des 2 tours. Départage : Play-off « trou par trou » pour la 1ère place des classements généraux de chaque série Dames et Messieurs. Voir § 1.4.4.5 (5. Classement)

Les 3 premiers joueurs de chaque série seront récompensés.